

adopté une résolution demandant de ne pas donner suite à la pétition relative à ce bill d'intérêt privé. Aucune mesure n'ayant été prise par le Sénat, l'Association, par l'intermédiaire de son procureur, demande donc que les taxes parlementaires versées à l'égard du projet de loi proposé lui soient remboursées, moins les frais d'impression et de traduction.

(La motion est adoptée.)

## DISCOURS DU TRÔNE

### MOTION TENDANT À L'ADOPTION DE L'ADRESSE EN RÉPONSE— AJOURNEMENT DU DÉBAT

Le Sénat aborde l'étude du discours que le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la cinquième session de la vingt-deuxième législature.

**L'honorable Henri-C. Bois** propose:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le Très Honorable Vincent Massey, Membre de l'Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada en Parlement assemblés, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

—Honorables sénateurs, je tiens d'abord à vous remercier de la cordiale bienvenue et de l'expression spontanée d'amitié que vous m'avez témoignées quand je suis entré dans cette enceinte pour la première fois. Je prononcerai mon discours en français, car les honorables sénateurs comprennent très bien que je me sens beaucoup plus à l'aise lorsque je parle dans ma langue maternelle.

(Texte)

Honorables sénateurs, le discours du trône contient un paragraphe qui se lit ainsi:

On se propose de recommander la création d'un comité sénatorial chargé d'étudier les moyens d'améliorer l'emploi des terres à des fins agricoles en vue de contribuer d'une façon plus efficace à l'accroissement de la production agricole et des revenus de ceux qui y travaillent.

Depuis toujours, les gouvernements se sont intéressés à l'agriculture du Canada, mais c'est la première fois que, d'une façon aussi spécifique, est-il mentionné qu'on se préoccupera de l'avenir agricole de l'Est du Canada.

Ici et là dans le Canada, et particulièrement dans l'Est existent des régions où les terres, de fertilité initiale plutôt pauvre ou appauvrie par des cultures abusives, ne peuvent donner à leurs exploitants un revenu raisonnable. Cet état de choses n'est pas nouveau. Toujours a-t-on trouvé des terres

qui, après défrichement, ne pouvaient donner un revenu satisfaisant. Pendant la guerre et dans l'après-guerre, elles furent de quelque rapport, mais lorsque survint la période de rajustement, les frais encourus pour les cultiver furent souvent supérieurs aux revenus qu'elles donnaient. L'explication saute aux yeux lorsque l'on jette un coup d'œil sur ce qui s'est passé entre 1946 et 1951 particulièrement, et ensuite entre 1951 et 1956.

Après la guerre, la production agricole du monde était de 5 pour cent inférieure à ce qu'elle était avant la guerre, alors que la population s'était accrue d'environ 10 p. 100. Le rendement de l'agriculture en Europe, en Afrique du Nord et en Russie soviétique s'était contracté du tiers au quart, alors qu'en Amérique du Nord il s'était accru du tiers. Aussi, dans les six ou huit années qui suivirent la paix, la demande de produits alimentaires fut-elle très forte. L'aide financière donnée par les Alliés, particulièrement les États-Unis, permit aux pays dévastés d'acheter les aliments indispensables. Aussi, les exportations de l'agriculture canadienne furent-elles élevées. Environ 30 pour cent des grains produits au pays furent écoulés outre-mer et 13 pour cent de la production agricole totale.

Mais, à partir de 1950-1951, la réhabilitation de l'agriculture des pays dévastés leur permit de se suffire et, dès 1950, le niveau d'avant-guerre était atteint; quatre ans plus tard, il était dépassé de 10 p. 100.

D'année en année à partir de 1951, nos exportations se stabilisèrent et commencèrent à décroître. Les prix des produits agricoles s'en ressentirent. Ainsi, en 1946-1947, nous exportions 59 p. 100 de la production du fromage; en 1954-1955, 9 p. 100 seulement. Le lait évaporé passait de 12 p. 100 en 1946-1947 à 2 p. 100 en 1954-1955; le bœuf, de 9 p. 100 à 5 p. 100 pour les mêmes périodes; le porc de 28 p. 100 à 8 p. 100; les œufs de 19 p. 100 à 2 p. 100. Pour l'ensemble des produits, à l'exception des céréales, nos exportations baissèrent de 13 p. 100 à 5 p. 100 en 1954-1955 comparativement à 1946-47. Les céréales suivirent une courbe inverse, les exportations passant de 29 p. 100 en 1946-1947 à 38 p. 100 en 1955-1956; mais pour les autres produits importants, les exportations furent réduites.

La demande domestique, en dépit de l'accroissement naturel de la population et de son augmentation à la suite de l'immigration, ne pouvait absorber la production croissante de l'agriculture. Les cultivateurs, alléchés par les prix de 1946-1951, s'étaient appliqués à accroître leur production et, comme la production agricole se fait selon un certain cycle biologique, qu'il s'agisse de plantes ou d'ani-